



# PRÉFET DU VAR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Direction départementale des territoires et de la mer du Var Service Eau et Biodiversité

Toulon, le 13 avril 2023

Service Eau et Biodiversité  
**Dérogation espèces protégées**  
Courriel : [ddtm-dep@var.gouv.fr](mailto:ddtm-dep@var.gouv.fr)

### Note de présentation

Établie au titre de l'article L.123-19-2 du Code de l'Environnement  
dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7  
de la charte de l'environnement.

Dossier présenté	
<b>Objet</b> : demande de dérogation pour la capture ou l'enlèvement, et la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées définie à l'article L.411-2 du code de l'environnement	
<b>Motif(s)</b> : prélèvement, capture temporaire et relâcher immédiat sur place de Semi-Apollon - Parnassius mnemosyne (Linnaeus, 1758), sur la commune de Plan d'Aups, pour les années 2023,2024 et 2025.	
<b>Demandeur</b> : Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Écologie (IMBE) marine et continentale	
<b>Pièce(s) associée(s) produite(s) par le demandeur</b> : 1 CERFA + note technique = dossier de demande	
Contexte	
La population du Semi Apollon Parnassius mnemosyne du massif de la Sainte Baume (Plan d'Aups, Var) est isolée, et de faible effectif. Afin de voir dans quelle mesure son effectif et sa distribution locale varie d'année en année, l'IMBE - Université Aix-Marseille effectue un suivi annuel de cette population depuis 2001. Le Semi-Apollon est une espèce protégée sur l'ensemble du territoire. En conséquence, le demandeur doit être habilité pour cette capture temporaire avec relâcher immédiat sur place de spécimens d'espèces animales protégées.	
Objectif(s)	
La finalité de l'opération est la protection de la faune et de la flore, la conservation des habitats, l'inventaire de la population, l'étude génétique ou biométrique, les études scientifiques autres.	
Avis	
Action du plan national d'actions (PNA) 2018-2028 en faveur des papillons de jour "Agir pour la préservation de nos lépidoptères diurnes patrimoniaux" du Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) de novembre 2018, outil stratégique opérationnel.	
Modalités de la mise à disposition du public	
Le dossier de demande de dérogation ainsi que le projet de décision sont mis à la consultation du public sur le site Internet des services de l'Etat : <a href="http://www.var.gouv.fr">www.var.gouv.fr</a> Les observations sur le dossier de demande peuvent être communiquées : <ul style="list-style-type: none"><li>• par voie électronique à l'adresse suivante : <a href="mailto:ddtm-dep@var.gouv.fr">ddtm-dep@var.gouv.fr</a></li><li>• par courrier à la Préfecture du Var – DDTM83/SEBIO/Environnement à l'adresse ci-dessous indiquée</li></ul>	
Dates de la mise à disposition du public	
Début de la consultation : 11 mai 2023	Fin de la consultation : 31 mai 2023 inclus